



**Conseil des Arts  
du Canada**

**Canada Council  
for the Arts**

## BUREAU DES ARTS AUTOCHTONES

### Subventions de voyage pour les projets de collaboration entre artistes des Peuples autochtones

Veuillez suivre les <b>trois étapes</b> ci-dessous pour présenter cette demande :	
<b>1<sup>re</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>lignes directrices</b> pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
<b>2<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants à l'intention des candidats</b> . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
<b>3<sup>e</sup> étape</b>	Remplissez toutes les sections du <b>formulaire de demande</b> ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections et joint toute la documentation d'appui requise.

### Dates limites

Il n'y a pas de date limite pour les demandes de Subventions de voyages, mais nous vous invitons à présenter votre demande **au moins huit semaines** avant votre départ, afin que vous receviez les résultats de votre demande avant votre départ.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique **ne seront pas acceptées**.

### Renseignements supplémentaires

**Noël Habel**, agent de programme

Bureau des arts autochtones

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

noel.habel@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4178

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4386

ABG2F 04-11



## LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<b>Description du programme</b>	<p>Le programme Subventions de voyage pour les projets de collaboration entre artistes des Peuples autochtones aide les artistes des communautés autochtones à se rendre dans d'autres communautés autochtones pour échanger des connaissances ou des pratiques, traditionnelles ou contemporaines. Il s'agit d'un programme multidisciplinaire qui est ouvert aux artistes individuels ainsi qu'aux groupes, aux collectifs et aux organismes artistiques autochtones.</p> <p>Le programme encourage les milieux sociaux et communautaires qui soutiennent le développement des arts et des pratiques artistiques autochtones. Il vise à favoriser l'établissement de rapports et de réseaux artistiques uniques entre les artistes autochtones de toutes les disciplines au moyen d'échanges de collaboration entre nations.</p> <p>De façon générale, le programme Subventions de voyage pour les projets de collaboration entre artistes des Peuples autochtones appuie les collaborations axées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>la création</b> – la création conjointe d'une œuvre par deux artistes ou groupes d'artistes;</li><li>• <b>le développement</b> – l'acquisition d'habiletés et de techniques artistiques par les participants, l'avancement de la connaissance artistique traditionnelle et contemporaine et l'exploration systématique de thèmes artistiques;</li><li>• <b>l'exploration et la recherche</b> – la recherche artistique avec des communautés autochtones pour retrouver, examiner et authentifier des histoires et des pratiques artistiques traditionnelles (tout en respectant le protocole établi par chaque nation autochtone).</li></ul> <p><b>Remarque : Pour ce programme, le Conseil des Arts du Canada encourage les candidats à soumettre leur demande en Inuktitut ou toute autre langue autochtone. La demande sera traduite en français ou en anglais à l'intention du comité d'évaluation.</b></p>
<b>Objectifs du programme</b>	<p>Les objectifs du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• assurer la transmission des connaissances et du savoir-faire artistiques afin d'entretenir la vitalité des arts autochtones;</li><li>• favoriser le perfectionnement des artistes autochtones professionnels et l'amélioration constante de leurs compétences;</li><li>• encourager l'interaction et l'échange de connaissances entre artistes de communautés autochtones canadiennes et avec des artistes de communautés indigènes d'autres pays;</li><li>• soutenir la transmission des connaissances et du savoir-faire artistiques autochtones entre les nations et entre les générations.</li></ul>

<p><b>Admissibilité des candidats</b></p>	<p>Les candidats potentiels sont fortement encouragés à confirmer leur admissibilité en communiquant avec l'agent de programme du Bureau des arts autochtones avant de soumettre leur demande.</p> <p>Les artistes individuels, groupes, collectifs et organismes artistiques autochtones canadiens sont admissibles à ce programme. La demande des candidats indigènes étrangers doit être présentée au nom de ces derniers par un organisme, un groupe ou un collectif autochtone canadien.</p> <p>La définition que donne le Conseil des Arts des Peuples autochtones englobe les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Sont aussi admis à ce programme les Indigènes et les Premiers Peuples de l'extérieur du Canada.</p> <p>Veillez prendre note que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité vous permet de présenter une demande à ce programme, mais cela ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p> <p><b>Artistes individuels</b></p> <p>Les artistes individuels doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Ils peuvent cependant habiter à l'étranger au moment où ils présentent leur demande.</p> <p>Les individus doivent être des artistes autochtones et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avoir terminé leur formation de base (il n'est pas nécessaire que ce soit dans un établissement d'enseignement, mais ce peut être dans le cadre d'un mentorat);</li> <li>• avoir produit un ensemble d'œuvres indépendantes; et</li> <li>• être reconnus par leurs pairs à la suite de la présentation publique de leurs œuvres ou être recommandés par un artiste ou un organisme artistique autochtone établi.</li> </ul> <p><b>Groupes, collectifs et organismes artistiques</b></p> <p>Les groupes, collectifs et organismes artistiques doivent être composés majoritairement d'artistes autochtones, et leur direction artistique doit être confiée à des artistes autochtones du Canada. Les organismes artistiques doivent faire preuve d'un engagement continu à l'égard des arts autochtones et être gérés par des Autochtones. S'ils sont dirigés par un conseil d'administration, au moins 51 p. 100 des membres du conseil doivent être des Autochtones, et la demande doit être signée par l'un d'eux.</p> <p><b>Candidats non admissibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils de bandes des Premières Nations</li> <li>• Établissements d'enseignement ou organismes s'y rattachant (écoles, collèges, universités, conseils scolaires, etc.)</li> </ul>
---	---

## **Admissibilité des projets**

Les subventions de voyage versées dans le cadre de ce programme peuvent servir aux fins suivantes :

- des projets nationaux dans le cadre desquels des artistes autochtones se rendent à différents endroits du Canada pour collaborer avec d'autres éminents artistes ou groupes artistiques autochtones ou
- des projets internationaux dans le cadre desquels des artistes autochtones canadiens se rendent dans d'autres pays pour collaborer avec des artistes indigènes éminents de l'extérieur du pays. Il se peut également que, dans le cadre de tels projets, des artistes indigènes étrangers viennent au Canada.

Les demandes solides montreront qu'il existe un lien évident entre les participants, le projet de collaboration et les dépenses qui seraient couvertes par la subvention.

### **Exemples de voyages nationaux subventionnés**

- Un artiste émergent en vidéo vivant dans un centre urbain s'est rendu dans une communauté rurale des Premières nations, afin de collaborer avec un Aîné cri et de documenter un processus traditionnel de tannage de peaux d'animaux.
- Une artiste autochtone du textile a été invitée pour animer un atelier de design et de tissage qui sera présenté à un groupe de tisserands régionaux dans les Territoires du Nord-Ouest. L'artiste s'est rendue à Inuvik pour transmettre ses connaissances et son savoir-faire en matière de tissages et de design traditionnels et contemporains.

### **Exemples de voyages internationaux subventionnés**

- Un danseur traditionnel mohawk a été invité pour échanger sur les styles et techniques de danse avec des danseurs aborigènes maoris de la Nouvelle-Zélande.
- Un sculpteur de masque malisiet des Maritimes a été invité pour prodiguer une activité de mentorat de deux semaines à un sculpteur de flûte lakota du Dakota du Sud.

### **Projets non admissibles**

Aux fins du présent programme, une prestation n'est pas considérée comme une collaboration.

Les travaux de recherche académique ou savante et les projets de formation pour lesquels le candidat sera évalué ne sont pas non plus admissibles.

<p><b>Montant des subventions</b></p>	<p><b>Montants disponibles</b></p> <p>Les candidats, individus ou organismes, peuvent solliciter une subvention de voyage d'un maximum de <b>2 500 \$</b>. Les candidats voyageant à destination ou en provenance du Nord du Canada peuvent solliciter un maximum de <b>3 000 \$</b>.</p> <p><b>Dépenses admissibles</b></p> <p>Ces subventions ne servent qu'à financer les frais personnels de déplacement, d'hébergement et les indemnités journalières comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les frais de déplacement ((les billets d'avion, de train ou d'autobus, de même que les frais de déplacement en taxi etc., tarif d'excursion seulement);</li> <li>• les frais d'hébergement; et</li> <li>• les indemnités journalières (le coût des repas, de 20 \$ à 80 \$ par jour).</li> </ul> <p><b>Dépenses non admissibles</b></p> <p>Les subventions ne peuvent pas servir à financer des projets déjà réalisés ou à couvrir des dépenses déjà engagées au moment de votre date de départ. Les dépenses suivantes ne sont pas non plus admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les frais de production liés au film, à la musique, à la danse, au théâtre, aux conférences ou aux concerts;</li> <li>• les coûts de publication;</li> <li>• les dépenses associées à l'achat d'ordinateurs, d'équipement électronique ou d'outils électriques;</li> <li>• les droits d'inscription à un colloque ou à un concours ou le prix d'entrée à un musée ou à une exposition;</li> <li>• les coûts liés à la participation à une compétition dans le cadre d'un pow-wow;</li> <li>• les coûts associés à des campagnes de financement, à des galas, à des lancements de films et à des cérémonies de remise de prix;</li> <li>• les coûts liés à des études universitaires ou à des projets de recherche universitaire;</li> <li>• les honoraires des candidats;</li> <li>• les frais et les cachets des artistes ou des groupes invités.</li> </ul>
---------------------------------------	--

<p><b>Évaluation des demandes</b></p>	<p><b>Processus d'évaluation</b></p> <p>Les demandes de Subventions de voyage seront évaluées par la coordonnatrice des arts autochtones et les agents de programme des arts autochtones du Conseil des Arts du Canada. Au besoin, un agent de programme d'une discipline autre que celles représentées par les agents de programme des arts autochtones participera également à l'évaluation.</p> <p>Pour ce programme, les décisions prises par le comité de pairs sont des recommandations finales.</p> <p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>Les décisions du comité d'évaluation sont fondées sur la disponibilité des fonds, la valeur artistique générale du projet comparativement aux autres demandes admissibles et les critères d'évaluation énumérés ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les demandes sont évaluées essentiellement en fonction de la nature de la collaboration entre le candidat et le collaborateur mentionnée dans la description du projet. La compatibilité entre l'œuvre et l'expérience des deux parties est également prise en considération.</li> <li>• L'incidence à long terme de la collaboration est, elle aussi, un élément important. Le projet doit fournir une occasion unique de parfaire et d'accroître la connaissance qu'a le candidat ou le collaborateur des pratiques artistiques (traditionnelles ou contemporaines) des Peuples autochtones.</li> <li>• La qualité artistique des œuvres produites antérieurement par les divers artistes collaborant au projet sera prise en considération. La qualité artistique du projet proposé sera examinée et elle sera fondée sur la documentation d'appui soumise.</li> <li>• Les groupes, les organismes et les collectifs artistiques doivent faire preuve de leur engagement envers l'avancement des arts autochtones.</li> </ul>
---------------------------------------	---

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

<b>Traitement de la demande</b>	<p><b>Accusé de réception</b></p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il est à noter que l'accusé de indique que la demande a été reçue; il ne confirme pas l'admissibilité de la demande.</p> <p><b>Délai de réponse</b></p> <p>Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste environ <b>six ou huit semaines</b> après avoir soumis leur demande. Le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p><b>Présentation de la demande et soumission</b></p> <p>Il incombe aux candidats de fournir tous les renseignements et documents demandés pour confirmer leur admissibilité au programme. Le Conseil des Arts du Canada fondera ses décisions sur les renseignements fournis dans la demande.</p> <p>Il est important d'informer le Conseil des Arts de tout changement d'adresse.</p> <p>Ne soumettez pas d'originaux. Le Conseil des Arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</p> <p>Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. Les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention : cette méthode permet de garantir que toutes les demandes sont évaluées de façon équitable.</p> <p><b>Format et mise en page</b></p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po) imprimées d'un seul côté. Ces documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés. Les trombones sont cependant acceptables.</p> <p>L'impression en couleurs et les feuilles colorées ou de format inhabituel rendent difficile la photocopie; il est donc préférable de ne pas y recourir.</p>
---------------------------------	---

<p><b>Renseignements personnels</b></p>	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p><b>Conditions rattachées à la subvention</b></p>	<p><b>Avant de présenter une demande de subvention</b>, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des Arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis.</li> <li>• Les individus peuvent recevoir du Conseil des Arts du Canada un maximum de deux subventions aux artistes professionnels au cours d'une période de 48 mois.</li> <li>• Vous ne pouvez obtenir qu'une seule subvention du programme <b>Subventions de voyage pour les projets de collaboration entre artistes des peuples autochtones</b> et une seule subvention du programme <b>Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones : Subventions de projets nationaux et internationaux</b> par année financière du Conseil des Arts (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).</li> </ul> <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez <b>si votre demande est retenue</b>. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p><b>Versement de la subvention</b></p> <p>Le Conseil des Arts versera la subvention aux candidats retenus une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Comme les subventions et les prix versés aux individus sont imposables, les individus voudront peut-être toucher les fonds au cours de l'année où ils devront engager les dépenses pour lesquelles la subvention vous est accordée.</p> <p><b>Imposition des subventions</b></p> <p>Les subventions du Conseil des Arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4-A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p>

<p><b>Conditions rattachées à la subvention</b></p>	<p><b>Modifications au projet ou au programme de travail</b></p> <p>Si vous ne parvenez pas à utiliser la subvention, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande, quelle qu'en soit la raison, ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des Arts. Toute modification au projet doit être approuvée par l'agent de programme concerné <b>avant que vous procédiez au changement.</b></p> <p><b>Mention de l'aide du Conseil des Arts du Canada</b></p> <p>Les candidats retenus doivent mentionner l'aide reçue du Conseil des Arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des Arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p><b>Rapport final</b></p> <p>Les candidats retenus doivent soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.</p>
---	--



## Subventions de voyage pour les projets de collaboration entre artistes des Peuples autochtones

Les renseignements que vous fournirez sur les deux prochaines pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

Nom du groupe, du collectif ou de l'organisme : **OU**  M.  M<sup>me</sup> Nom de l'artiste individuel :

**Adresse permanente** (veuillez informer le Conseil des Arts du Canada de tout changement) :

Rue et numéro d'appartement/de bureau

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (domicile) Téléphone (bureau) Télécopieur

Courriel Site web

### DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?  
(Seul le Conseil utilisera cette information.)  Oui  Non

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des Arts du Canada?  Français  Anglais

Veuillez préciser de quel groupe parmi les suivants vous faites partie :  Inuits  Métis  Premières nations

Nom de la nation : \_\_\_\_\_

Si vous parlez une langue autochtone, veuillez indiquer laquelle : \_\_\_\_\_

**Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants. À titre d'artiste individuel,**

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait.
- J'accepte les conditions du programme décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- j'ai déjà envoyé les rapports finaux qui devaient être soumis pour toute subvention reçue du Conseil des Arts du Canada. Je comprends que ma demande sera jugée inadmissible si le Conseil n'a pas reçu et approuvé tous les rapports voulus.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

**Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.**

\_\_\_\_\_  
Signature (une signature originale est requise)

\_\_\_\_\_  
Date

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

**DECLARATION (suite)**

**À titre de représentant d'un groupe, d'un collectif ou d'un organisme,**

- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et je confirme que l'organisme, le groupe ou le collectif que je représente satisfait à ces critères.
- J'accepte les conditions du programme décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je confirme que je serai l'unique représentant du groupe, du collectif ou de l'organisme et que je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention.
- j'ai déjà envoyé les rapports finaux qui devaient être soumis pour toute subvention reçue du Conseil des Arts du Canada. Je comprends que ma demande sera jugée inadmissible si le Conseil n'a pas reçu et approuvé tous les rapports voulus.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

**Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.**

\_\_\_\_\_  
Nom de la personne-ressource

\_\_\_\_\_  
Titre du poste

\_\_\_\_\_  
Signature (une signature originale est requise)

\_\_\_\_\_  
Date



## Subventions de voyage pour les projets de collaboration entre artistes des Peuples autochtones

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation chargé d'étudier les demandes.

- Le Conseil des Arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

### **PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT**

Nom du candidat (veuillez indiquer le nom légal complet) :

Nom du groupe, du collectif ou de l'organisme **OU**

Nom de famille (artiste individuel)

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

### **PARTIE A2 – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE**

Cette demande vise le type de projet suivant (ne cochez qu'une case) :

- Voyage national  
 Voyage international

Indiquez le montant de la subvention que vous sollicitez de ce programme : \_\_\_\_\_ \$

(Voir les lignes directrices pour savoir quel est le montant maximal accordé.)

Veuillez décrire brièvement le projet de collaboration (de 10 à 15 mots) :

Donnez le nom du pays et de la ville où le projet aura lieu :

Date de commencement proposée : \_\_\_\_\_

(jour/mois/année)

Date d'achèvement proposée : \_\_\_\_\_

(jour/mois/année)

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

### **PARTIE B – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET**

Sur des feuilles distinctes, veuillez décrire en détail le projet de collaboration (maximum de **deux** pages). Veuillez utiliser des feuilles de papier blanc de 8½ po x 11 po imprimées à simple interligne et d'un seul côté.

Prenez note que vous pouvez soumettre la description de votre projet sous la forme d'un enregistrement d'une durée maximale de **cinq** minutes (sur un CD, une cassette audio, un cédérom, ou un DVD).

La demande doit faire ressortir clairement la collaboration prévue entre les artistes ou les groupes, de même que les disciplines et les communautés participant au projet.

Même si votre description doit être suffisamment détaillée pour donner aux membres du comité d'évaluation l'information dont ils ont besoin pour formuler des recommandations éclairées, elle doit être aussi claire, concise et précise que possible.

Le programme Subventions de voyage pour les projets de collaboration entre artistes des Peuples autochtones appuie les collaborations axées sur :

- **la création;**
- **le développement; et**
- **l'exploration et la recherche.**

Assurez-vous d'ajouter les éléments suivants :

- Un profil de votre groupe, collectif ou organisme (maximum de **deux** pages, le cas échéant) qui précise son mandat artistique, sa structure, son année de création, son historique et ses principales réalisations.
- Le plan de travail complet, l'échéancier détaillé et le programme de voyage relatifs au projet, où sont notamment précisés les détails concernant les présentations publiques associées au projet (p. ex., ateliers, représentations ou expositions).

### **PARTIE C – INFORMATION FINANCIÈRE**

**Fournissez sur des feuilles distinctes un budget détaillé faisant état des dépenses et des revenus** (le cas échéant) pour l'ensemble du projet, en précisant les dépenses qui seront assumées grâce à la subvention demandée.. Veuillez arrondir le montant demandé à la **centaine de dollars près**.

**Les dépenses admissibles comprennent notamment :**

- les frais de déplacement (les billets d'avion, de train ou d'autobus, de même que les frais de déplacement en taxi etc., tarif d'excursion seulement; veuillez fournir une estimation)
- les frais d'hébergement
- les indemnités journalières (le coût des repas, de 20 \$ à 80 \$ par jour).

Ces subventions ne servent qu'à financer les frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les indemnités journalières de l'artiste individuel, du groupe, du collectif ou de l'organisme.

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

### **PARTIE C – INFORMATION FINANCIÈRE (suite)**

#### **Les dépenses non admissibles incluent entre autres :**

- les frais de production liés au film, à la musique, à la danse, au théâtre, aux festivals, aux colloques ou aux concerts;
- les coûts de publication;
- les dépenses associées à l'achat d'ordinateurs, d'équipement électronique ou d'outils électriques;
- les droits d'inscription à un colloque ou à un concours ou le prix d'entrée à un musée ou à une exposition;
- les coûts liés à la participation à une compétition dans le cadre d'un pow-wow;
- les coûts associés à des campagnes de financement, à des galas, à des lancements de films et à des cérémonies de remise de prix;
- les frais associés à des études universitaires ou à des projets de recherche universitaire; et
- les honoraires des candidats.

### **PARTIE D1 – DOCUMENTATION D'APPUI**

Vous devez également soumettre avec votre demande la documentation d'appui indiquée sous dessous. Le matériel d'appui audiovisuel vous sera retourné.

Veillez joindre pour le projet proposé une documentation d'appui qui répond aux critères d'évaluation du programme et représente tous les artistes participants. **Le Conseil des Arts du Canada encourage les candidats à soumettre leur documentation d'appui dans la langue autochtone de leur choix, qui sera traduite en français ou en anglais à l'intention du comité d'évaluation.**

#### **Veillez soumettre les éléments suivants :**

- Des curriculum vitae et/ou des notices biographiques pour **tous** les artistes participant au projet (**deux** pages au maximum pour chacun).
- Des lettres d'entente décrivant le projet et confirmant la participation de tous les artistes impliqués. (Voir l'annexe A)
- Des lettres d'appui (de pairs ou de membres de la communauté autochtone). (Voir l'annexe B)
- Des lettres autorisant le candidat à utiliser les photographies, les images, les histoires, les chansons, les danses, le savoir traditionnel, etc. (le cas échéant).
- Un maximum de **trois** documents d'appui liés au projet (coupures de journaux, articles de magazine, catalogues, etc.).

#### **De plus, fournissez la documentation suivante appropriée selon la discipline artistique :**

- Lettres et édition : Des manuscrits (maximum de 20 pages) et un échantillon d'un maximum de 20 pages de vos plus récentes publications, ou encore des œuvres (lectures ou contes) enregistrées sur cassette audio, CD ou DVD.
- Arts visuels : Un cédérom ou un DVD de votre travail le plus récent (un minimum de **trois** œuvres; un maximum de **dix**).
- Arts médiatiques : Des copies sur cassette audio, CD ou DVD illustrant votre travail le plus récent.
- Théâtre : Des scénarios, des photographies et/ou un DVD de votre travail le plus récent.
- Danse : Un DVD de votre travail le plus récent.
- Musique : Des enregistrements récents, notamment des cassettes audio, un CD, un cédérom et/ou DVD.
- Autre : Précisez votre discipline artistique et décrivez le matériel d'appui que vous présentez.

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

**PARTIE D2 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D'APPUI**

Veillez remplir le tableau ci-dessous. Si vous devez fournir une description plus détaillée, veuillez inclure les renseignements supplémentaires sur **une** seule feuille distincte.

**IMAGES NUMÉRIQUES**

Ne soumettez pas plus de **dix** images numériques fixes sur **un** cédérom ou DVD.

N°	Titre	Date	Médium	Dimensions de l'oeuvre d'art
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				

**CASSETTES AUDIO, BANDES VIDÉO OU DVD**

N°	Titre	Année	Durée	Format
01				
02				

Décrivez brièvement le rapport entre le matériel qui figure sur ces fichiers numériques, cassettes audio, CD, cédérom ou DVD et le programme de travail proposé.

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

**PARTIE D3 – DIRECTIVES POUR SOUMETTRE DU MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL**

**Avis important :** Les demandes comportant du matériel d'appui numérique qui ne satisfait pas aux exigences ci-dessous pourront être jugées incomplètes et retirées du concours.

Testez votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne bien. C'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne au Conseil des Arts intacte et dans un format approprié.

Les **images numériques** doivent être présentées sur un cédérom ou un DVD. Les fichiers contenant les images doivent respecter les exigences suivantes :

- être compatibles avec PC;
- être en format .jpg;
- ne pas excéder 1 Mo;
- avoir une résolution maximale de 1024 x 768 pixels;
- être en mode couleur RVB ou gamme de gris seulement (le mode couleur CMJN n'est pas accepté).

Le nom des fichiers doit être présenté comme suit : **01initialesannéetitre.jpg** (numéro de l'image, initiales du candidat, année d'achèvement de l'œuvre, titre de l'œuvre). Les numéros des images doivent correspondre à ceux qui figurent à la partie D2 intitulée « Description détaillée du matériel d'appui audiovisuel ».

Les **vidéos** peuvent être soumises sur un DVD ou sous forme de fichiers vidéo sur un cédérom. Les fichiers vidéo doivent respecter les exigences suivantes :

- être compatibles avec PC;
- pouvoir être visionnés à l'aide de Quick Time, de RealPlayer ou de Windows Media Player;
- ne pas excéder 1 Go;
- avoir une résolution maximale de 1024 x 768 pixels.

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

## **PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION**

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise.

**Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.**

- Renseignements sur le candidat
- Déclaration (une signature originale est requise)
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie A2 – Description de la subvention demandée
- Partie B – Description détaillée du projet
  - Profil de votre groupe, collectif ou organisme (maximum de **deux** pages, le cas échéant)
  - Plan de travail complet, l'échéancier détaillé et le programme de voyage relatifs au projet
- Partie C – Information financière
  - Budget détaillé (le cas échéant)
- Partie D1 – Documentation d'appui
  - Curriculum vitae et/ou des notices biographiques pour **tous** les artistes participant au projet (**deux** pages au maximum pour chacun)
  - Lettres d'entente de **tous** les artistes en cause. (Voir l'annexe A)
  - Lettres d'appui. (Voir l'annexe B)
  - Lettres d'autorisation (le cas échéant)
  - Autre documentation d'appui liée au projet (coupures de journaux, articles de magazine, catalogues, maximum de **trois** documents)
  - Documentation d'appui appropriée selon la discipline artistique
- Partie D2 – Description détaillée du matériel d'appui

### **Nouveau cette année**

- Formulaire d'auto-identification volontaire (inclus avec les lignes directrices et formulaire de demande). Nous vous invitons à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire afin que le Conseil des Arts puisse déterminer si ses programmes et ses services atteignent un grand nombre d'artistes canadiens de toutes les disciplines, comme cela devrait être. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

**Envoyez votre demande à l'adresse suivante :**

### **Bureau des arts autochtones**

Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

**ANNEXE A – LETTRES D’ENTENTE**

Date :

Expéditeur(trice) (nom et adresse) :

Madame, Monsieur,

Je suis heureux(se) d’appuyer par cette lettre la demande de subvention de \_\_\_\_\_

(nom du candidat). Je connais \_\_\_\_\_ en tant que \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ depuis \_\_\_\_\_ ans et il me fera plaisir de collaborer au projet décrit dans cette demande.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

\_\_\_\_\_  
Signature du participant

\_\_\_\_\_  
Téléphone

**Faire parvenir à l’adresse suivante :**

**Bureau des arts autochtones**

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**ANNEXE B – LETTRES D'APPUI**

Date :

Expéditeur(trice) (nom et adresse) :

Madame, Monsieur,

Je suis heureux(se) d'appuyer par cette lettre la demande de subvention de \_\_\_\_\_

(nom du candidat). Je connais \_\_\_\_\_ en tant que \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ depuis \_\_\_\_\_ ans et je suis en mesure de vous dire ce

qui suit au sujet de ses réalisations :

(Fournissez votre opinion de **spécialiste** sur les réalisations **artistiques** du candidat et la qualité de son travail. À votre **avis**, quels avantages retirerait le candidat d'une subvention du Conseil des Arts du Canada?)

C'est pourquoi je recommande que le comité d'évaluation par les pairs du Conseil des Arts du Canada accueille favorablement la demande de ce candidat.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'expéditeur(trice)

\_\_\_\_\_  
Téléphone

**Faire parvenir à l'adresse suivante :**

**Bureau des arts autochtones**  
Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8



## Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des Arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des Arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des Arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des Arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des Arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des Arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

### Que fera le Conseil des Arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des Arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

**Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.**

**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

### Comment le Conseil des Arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des Arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

**Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à [helene.pollex@conseildesarts.ca](mailto:helene.pollex@conseildesarts.ca).**

**Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire.** Le Conseil des Arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des Arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP  
Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert, C.P. 1047  
Ottawa ON K1P 5V8**

**[debbie.stenson@conseildesarts.ca](mailto:debbie.stenson@conseildesarts.ca)**

**Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696**

**ATS : 1-866-585-5559**

**Télécopieur : 613-566-4390**

**Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.**

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

<b>Nom :</b>	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
<b>Année de naissance :</b> _____	
<b>Lieu de résidence :</b>	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
<b>Région :</b>	
Quel endroit <b>au Canada</b> considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
<b>Sexe :</b>	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
<b>Citoyenneté :</b>	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
<b>Nouvel arrivant ou immigrant :</b>	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.  
**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

**Langues officielles :**

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

**Langue maternelle :**

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
- Langue des signes (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
- Autre langue (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

**Communautés de langue officielle en situation minoritaire :**

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

**Autochtones et Premières nations :**

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : \_\_\_\_\_

**Origine ethnoculturelle :**

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).**  
Veuillez préciser : \_\_\_\_\_
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).  
Veuillez préciser : \_\_\_\_\_
- Autre** (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

**Personne présentant un handicap :**

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : \_\_\_\_\_

**CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**Consentement à la communication des renseignements personnels :**

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

**J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :**

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des Arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

**À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA –** Personne-ressource – STA : \_\_\_\_\_